

ANNEXES

AVENANT DE TRANSFERT N°1 AU BENEFICE DE LA SOCIETE ANDRITZ-GUINARD

Au marché n° 980955 E pour les opérations de maintenance et la fourniture de pièces détachées pour centrifugeuses, déposé en préfecture le 27 juillet 1998 et notifié le 8 septembre 1998

Entre les soussignés :

Communauté urbaine de Lyon, 20 rue du Lac – 69003 LYON

représentée par son Président Gérard Collomb, habilité en vertu de la décision du bureau de communauté du 5 mai 2003,

désignée dans ce marché suivant les cas, par les termes « la personne publique » ou la communauté urbaine de Lyon,

d'une part,

et,

Le titulaire du marché, la société GUINARD CENTRIFUGATION, personne morale désignée dans ce marché par le terme « le titulaire » avec :

Monsieur G. CAHET

Agissant au nom et pour le compte de la société GUINARD CENTRIFUGATION

En qualité de : PDG
Forme juridique : S.A.
Dont le siège social est : 18 rue Guinoud 92210 SAINT CLOUD

N° SIRET : 559 802 004 00056
N° du registre du commerce : B 559 802 004
Code APE : 292 K

D'autre part,

Considérant l'absorption de la société GUINARD CENTRIFUGATION par la société ANDRITZ-GUINARD,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

A la société GUINARD CENTRIFUGATION est substituée la société ANDRITZ-GUINARD avec :

Monsieur A. JEFFS

Agissant au nom et pour le compte de la société ANDRITZ-GUINARD

En qualité de : Directeur général
Forme juridique : S.A.
Au capital de : 7 767 856 €
Dont le siège social est : 2/4 avenue de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

N° SIRET : 380 237 909 00029
Code APE : 292 L
N° du registre du commerce : B 380 237 909
N° de téléphone : + 33 (0)2 54 61 33 33
N° de télécopie : + 33 (0)2 54 61 33 50

ARTICLE 2 – COORDONNEES BANCAIRES

Les sommes dues au titre du marché seront payées sur le compte bancaire ouvert au nom de la société ANDRITZ-GUINARD

Sous le numéro : 00020458070
A : ORLEANS
Code banque : 30003
Code guichet : 01540
Clé RIB : 50

ARTICLE 3

Le présent avenant n°1 prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire du présent marché.

Il n'est en rien dérogé aux autres clauses du marché.

A Lyon, le

Le titulaire,

Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée

Mireille ELMALAN

AVENANT DE TRANSFERT N°1
AU BENEFICE DE LA SOCIETE ANDRITZ-GUINARD

Au marché n° 020926 W pour la mise en œuvre d'une centrifugeuse à Neuville sur saône, déposé en préfecture le 25 novembre 2002 et notifié le 6 décembre 2002

Entre les soussignés :

Communauté urbaine de Lyon, 20 rue du Lac – 69003 LYON

représentée par son Président Gérard Collomb, habilité en vertu de la décision du bureau de communauté du 5 mai 2003,

désignée dans ce marché suivant les cas, par les termes « la personne publique » ou la communauté urbaine de Lyon,

d'une part,

et,

Le titulaire du marché, la société GUINARD CENTRIFUGATION, personne morale désignée dans ce marché par le terme « le titulaire » avec :

Monsieur KUNZ André

Agissant au nom et pour le compte de la société GUINARD CENTRIFUGATION

En qualité de	:	Directeur commercial
Forme juridique	:	S.A.
Dont le siège social est	:	2-4 avenue de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
N° SIRET	:	559 802 004 00056
N° du registre du commerce	:	B 559 802 004
Code APE	:	292 K

D'autre part,

Considérant l'absorption de la société GUINARD CENTRIFUGATION par la société ANDRITZ-GUINARD,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

A la société GUINARD CENTRIFUGATION est substituée la société ANDRITZ-GUINARD avec :

Monsieur A. JEFFS

Agissant au nom et pour le compte de la société ANDRITZ-GUINARD

En qualité de	:	Directeur général
Forme juridique	:	S.A.
Au capital de	:	7 767 856 €
Dont le siège social est	:	2/4 avenue de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
N° SIRET	:	380 237 909 00029
Code APE	:	292 L
N° du registre du commerce	:	B 380 237 909
N° de téléphone	:	+ 33 (0)2 54 61 33 33
N° de télécopie	:	+ 33 (0)2 54 61 33 50

ARTICLE 2 – COORDONNEES BANCAIRES

Les sommes dues au titre du marché seront payées sur le compte bancaire ouvert au nom de la société ANDRITZ-GUINARD

Sous le numéro : 00020458070
A : ORLEANS
Code banque : 30003
Code guichet : 01540
Clé RIB : 50

ARTICLE 3

Le présent avenant n°1 prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire du présent marché.

Il n'est en rien dérogé aux autres clauses du marché.

A Lyon, le

Le titulaire,

Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée

Mireille ELMALAN